

# Audit du projet informatique clé Reconduction Schengen/Dublin

## Secrétariat général du Département fédéral de justice et police

### L'essentiel en bref

---

Avec les accords de Schengen, les États européens réglementent depuis 1985 leur collaboration dans les domaines de la justice, de la police, des frontières et des visas. Le règlement Dublin fixe de manière complémentaire les critères de compétence applicables aux demandes d'asile. Ils visent à faciliter les déplacements au sein de l'espace Schengen qui compte quelque 500 millions d'habitants sans frontières intérieures.

L'Union européenne (UE) adapte continuellement les acquis de Schengen/Dublin (S/D) aux nouvelles circonstances. Afin de mettre en œuvre le programme européen en matière de sécurité, de nouvelles bases légales sont en cours d'élaboration et les bases existantes sont adaptées. Ces révisions concernent aussi les systèmes d'information de l'UE et des États S/D. Dans le domaine de l'informatique, de nouveaux systèmes d'information seront mis en place et les systèmes existants seront modernisés entre 2019 et 2025. La Suisse fait partie de l'espace S/D depuis 2008 et s'est engagée à mettre en œuvre ces adaptations au niveau national.

Avec le projet informatique clé « Programme Développement Schengen/Dublin », le Secrétariat général du Département fédéral de justice et police (SG-DFJP) met en œuvre ces adaptations. Le coût total des sept projets s'élève à 121,7 millions de francs, dont 98,7 pour des prestations de tiers. Selon les unités administratives, les projets sont en phase d'initialisation ou de réalisation. Au 31 décembre 2020, près de 6,6 millions de francs avaient été dépensés. Le Contrôle fédéral des finances (CDF) audite le programme pour la première fois.

Dans l'ensemble, le programme Développement Schengen/Dublin est bien conçu et a été en mesure de produire des résultats dans les délais prévus au moment de l'audit. Il est exposé à un risque accru de ne pas disposer en temps voulu du personnel nécessaire, tant pour les projets que pour l'utilisation ultérieure. Les dépendances complexes entre les projets nationaux et ceux de l'UE rendent le pilotage exigeant. Les instruments de pilotage doivent donc être conçus de manière encore plus efficace.

#### **Les ressources sont et restent le grand risque**

La gestion des risques dans le programme est pour l'essentiel judicieuse, l'évaluation des risques correspond aux constatations du CDF. Cependant, les projets ne documentent pas complètement les risques identifiés dans le cockpit informatique de conduite et certains ne définissent pas de mesures d'atténuation. Ainsi, le SG-DFJP devrait contrôler plus étroitement la mise en œuvre des objectifs du programme. L'état du programme est plausible.

Le grand défi reste la disponibilité des ressources pour les projets au sein du Centre de services informatiques du DFJP (CSI-DFJP). En raison de retards, que ce soit du côté de l'UE ou de la Suisse, ces dernières pourraient ne pas être disponibles comme prévu. Le SG-DFJP a pris des mesures pour une planification plus agile avec les offices concernés. Toutefois, sur le plan économique, le risque que les ressources ne soient pas disponibles en temps

voulu ne pourra pas totalement être exclu. Afin de réduire ce risque autant que possible, une compréhension commune des approches de planification agile ainsi que des rôles nécessaires est indispensable. Les approches agiles seront aussi appliquées dans le développement ultérieur. Pour ce faire, le SG-DFJP doit développer un concept d'exploitation informatique commun que d'autres offices du DFJP pourront également utiliser.

### **Le programme ne peut pas déléguer la responsabilité d'atteindre les objectifs en temps voulu**

Sur le plan opérationnel, le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) et l'Office fédéral de la police (fedpol) mettent en œuvre les projets. Le CSI-DFJP soutient les offices pour les aspects techniques et assure l'exploitation future du système. Le Département fédéral des affaires étrangères, l'Administration fédérale des douanes et la police cantonale zurichoise sont aussi impliqués dans leurs propres projets de mise en œuvre. Le SG-DFJP assume un rôle de coordination du programme et établit des rapports consolidés.

Pour atteindre les étapes de la mise en service de l'UE, il est nécessaire de mettre en place un large éventail de conditions techniques, organisationnelles et juridiques. Cela nécessite une coordination étroite, notamment en ce qui concerne l'utilisation des systèmes et les organisations spécialisées (par exemple, création de nouvelles bases légales, réorientation de l'exploitation informatique spécialisée au sein du SEM et de fedpol). Toutes ces interdépendances sont connues, mais ne sont pas systématiquement indiquées de manière transparente par un « chemin critique ».

Lors de l'audit, les participants estimaient que le programme était sur la bonne voie, mais sans réserve de planification supplémentaire. Sans étapes appropriées, une évaluation objective de l'avancement du programme est difficile vu de l'extérieur. Le SG-DFJP devrait identifier les différentes interdépendances au moyen d'un chemin critique et les surveiller de plus près.

### **Le SG-DFJP doit contrecarrer activement l'augmentation des coûts d'exploitation**

Depuis 2007, les applications spécialisées du CSI-DFJP en lien avec S/D ont doublé et ce nombre va continuer d'augmenter avec le programme Développement Schengen/Dublin. En même temps, plusieurs applications S/D sont basées sur des anciennes versions de l'architecture du CSI. Le DFJP planifie leur migration dans les années à venir, mais d'ici là, les charges d'exploitation continuent d'augmenter. Malgré les mesures prises, le CSI-DFJP en particulier considère que les limites de ses capacités sont atteintes à moyen terme. L'environnement applicatif S/D peut être simplifié par des mesures architecturales et des processus opérationnels consolidés. Le potentiel de consolidation des processus réside dans l'amélioration de l'interopérabilité des systèmes et dans la collaboration accrue entre les offices. Dans ce contexte, les offices voient différentes possibilités pour accroître l'utilité des systèmes S/D.

Les nouvelles synergies dans la collaboration doivent être intégrées dans l'optimisation de l'environnement applicatif. L'amélioration de la collaboration et des systèmes techniques fait partie de la gestion de l'architecture d'entreprise, dont le SG-DFJP fait un instrument de pilotage stratégique. Le SG-DFJP devrait mettre à profit aussi vite que possible cet instrument pour les projets et le CSI-DFJP. Cela réduit les risques à moyen terme pour une exploitation durable et optimise la collaboration.

**Texte original en allemand**